



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS
(COGEPOMI)
DES COURS D'EAU BRETONS**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU COGEPOMI
DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018**

Ordre du jour :

I. Points généraux

- 1.1. Mise en œuvre des actions connaissances du PLAGEPOMI (AELB, BGM)
- 1.2. Arrêtés départementaux pêche migrateurs (DREAL, DDTM)
- 1.3. Réglementation en aval de la Limite transversale de la Mer (AFB)
- 1.4. Bilan des contrôles 2018 (DIRM, AFB)

II. Point Saumon

- 2.1. Élaboration du nouveau plan français saumon 2019-2024 (DREAL)
- 2.2. Retour sur le projet RENOSAUM – GT du 09/10 (AFB) - décision

III. Point Alose – informations

IV. Point Anguille

- 4.1. Résultat de l'appel à projet repeuplement 2019 (CRPMEM)
- 4.2. GT Anguille du 30 novembre 2018

V. Points divers

POINT GÉNÉRAUX

DÉCISION n°1 :

Suite à la présentation du 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui présente une baisse des taux d'aide pour les suivis migrateurs, il est apparu nécessaire de prioriser les actions du volet poissons migrateurs de BGM pour l'année 2019.

Le COGEPOMI valide les critères de priorisation suivants :

- priorité 1 : action inscrite au PLAGEPOMI et de portée réglementaire
- priorité 2 : action inscrite au PLAGEPOMI ou de portée réglementaire
- priorité 3 : autres actions.

DÉCISION n°2 :

Le COGEPOMI valide la proposition d'interdire le grappinage dans le domaine maritime pour la pêche de loisir. Il est donné mandat à la DIRM d'étudier la proposition.

POINT SAUMON

DÉCISION n°3 :

Suite à la présentation des premiers résultats de l'étude RENOSAUM qui vise à rénover les mesures de gestion de la pêche en Bretagne, le COGEPOMI valide le principe de définir de nouvelles limites de conservation dont l'objectif est d'éviter les faibles recrutements en juvéniles.

COGEPOMI

DÉCISION n°4 :

Le calendrier des COGEPOMI pour l'année 2019 est le suivant :

- vendredi 14 juin
- vendredi 15 novembre